



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section éducation musicale et chant choral, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Présidente

Mme Alexandra DEGRAEVE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Gaelle AZZOUZI
EC. R Professeure certifiée

Académie de LILLE

Mme Carole BERGOSSI
EC. R Professeure agrégée

Académie de NANCY-METZ

Mme Emmanuelle BOURRIQUET
Professeure agrégée

Académie de STRASBOURG

M. Franck CHASSIER
Professeur certifié

Académie de VERSAILLES

Mme Séverine COURAU
EC. R Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. CHRISTOPHE DURAND
Professeur agrégé

Académie de LIMOGES

M. Nicolas ESNAULT
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

Mme Marie GANDIN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LILLE

Mme Claire LACROIX
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

M. Romain LAPEYRE
Professeur agrégé

Académie de TOULOUSE

M. Samuel LELIEVRE
Professeur agrégé

Académie de REIMS

M. Cédric LEMIRE
Professeur certifié

Académie de NORMANDIE

M. Dominique MURAT
Professeur agrégé

Académie de POITIERS

Mme ANAIS PROST
Professeure certifiée

Académie de BESANCON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU